



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 12 NOVEMBRE 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Membres :
- Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale et vice-présidente du comité
 - M. François Bergeron, citoyen
 - Mme Francine Boivin, citoyenne
 - Mme Valérie Martel, citoyenne jeunesse
 - M. René Martin, conseiller municipal et président du comité
 - Mme Sabrina Roy, conseillère municipale
- Invités et invitées
- Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale (9 h 15 à 11 h 25; retour : 11 h 37)
 - M. Éric Angers, directeur général adjoint – Proximité
 - Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (8 h 40 à 10 h 16; retour : 10 h 28 à 10 h 33, 10 h 47)
 - Mme Karine Bertrand, coordonnatrice – Développement (10 h 27 à 11 h 08)
 - Mme Marie-Josée Cantin, coordonnatrice – Loisirs (8 h 46 à 9 h 34)
 - M. Dany Carpentier, conseiller municipal (10 h 02 à 11 h 55)
 - M. Philippe Champagne, chef de division – Sport, événements et plein air (8 h 33 à 10 h; retour : 11 h 48 à 11 h 56)
 - Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
 - M. Richard W. Dober, conseiller municipal
 - M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (10 h 44 à 11 h 29)
 - Mme Julie Gélinas, secrétaire de direction (arrivée : 8 h 32)
 - Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (départ : 8 h 34; retour : 8 h 45 à 9 h)
 - Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
 - Mme Nancy Kukovica, cheffe de division – Culture et bibliothèques (arrivée : 9 h 32)
 - Mme Mylène Leclerc, coordonnatrice – Loisirs (8 h 34 à 9 h 34)
 - Mme Hélène Marchildon, attachée politique (8 h 31 à 11 h 55)
 - Mme Alexandra Milot, agente – Développement social (10 h 27 à 11 h 48)
 - Mme Cindy Moreau, cheffe de division – Loisirs et vie communautaire (8 h 46 à 9 h 35; retour : 10 h 27)
 - M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Services organisationnels
 - Mme Élise Laurence Pautz-Guay, coordonnatrice – Développement social (10 h 27 à 11 h 48)

Mme Anabel Plamondon, coordonnatrice – Loisirs (9 h 36 à 10 h)

Mme Annie Saulnier, coordonnatrice – Loisirs (8 h 46 à 9 h 34)

Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique

M. François Vaillancourt, directeur général (9 h 43 à 10 h 35; retour : 10 h 49)

Absence : M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. René Martin, président du comité, à 8 h 30. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Le président demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2024**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 8 octobre 2024 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Une précision est faite concernant le point 11, Attribution des collectes de fonds sur voie publique. Ce n'est pas un communiqué qui a été rédigé, mais un courriel type.

5. **Adoption du procès-verbal du 10 octobre 2024 de la Table de travail sur le développement social**

Le président s'informe auprès des membres du comité s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la Table de travail sur le développement social qui avait été déposé sur le site SharePoint du comité. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. **Bilan des piscines extérieures 2024**

Le bilan des entrées et des revenus est présenté pour l'été 2024, période qui a connu une légère hausse d'achalandage. Le gestionnaire a proposé, pour l'été prochain, d'ouvrir les piscines en respectant les capacités minimales afin de limiter les coûts, de diminuer la pression sur les ressources et de maintenir l'offre de corridor dans certaines piscines extérieures. Par la suite, le portrait de l'offre aquatique 2024 est brossé de même que celui de l'année 2025 qui comprend la réouverture de la piscine de l'île Saint-Quentin et de la piscine du parc de l'Exposition. L'état des dépenses est présenté concernant le projet de carte d'accès piscine, projet qui suscite un grand engouement et qui pourra être modifié pour inclure la piscine du Cégep de Trois-Rivières à sa réouverture prévue pour janvier 2026.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de tenir une concertation avec les partenaires aquatiques et les groupes de citoyennes et citoyens, de poursuivre la charte de projet pour le réaménagement des piscines fermées, d'autoriser la renégociation du contrat de gestion des piscines extérieures et de poursuivre le projet de carte d'accès piscine en 2025 avec les partenaires. Approuvé à l'unanimité.

7. **Dossier canin (parcs, événements, activités, nouveaux sports en lien avec le monde canin)**

De très nombreuses requêtes sont reçues concernant des aménagements pour les chiens. Les attentes des propriétaires de chiens sont aussi très élevées. La Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire souhaite obtenir une orientation du comité dans ce dossier. L'historique des demandes est présenté (2019 à 2024) ainsi que les trois projets liés à ces demandes : 1) projet d'amélioration des parcs canins actuels, 2) projet d'implantation d'un nouveau parc canin et 3) projet d'implantation de sites dédiés aux sports canins. En raison du manque de ressources humaines disponibles, du contexte budgétaire et du temps nécessaire pour effectuer une analyse complète et exhaustive, une priorisation des trois projets est demandée.

Les membres du comité et les personnes invitées discutent et posent des questions. Ces questions portent sur l'utilisation des patinoires en été (les roches peuvent abimer les coussins des chiens), le PTI qui est consacré à plus de 90 % à l'entretien et au maintien des actifs et non pas au développement de nouveaux projets, les éventuels projets de développement autour du parc Masse par rapport à l'aménagement d'un sentier de canicross dans ce secteur, la superficie des parcs canins actuels, les besoins par rapport aux désirs des propriétaires de chiens, la possibilité de demander une participation financière du milieu canin, les investissements dans des parcs canins par rapport aux investissements dans les parcs pour « humains » qui manquent d'amour et sur les démarches de consultation en cours dans le cadre du plan directeur sur les parcs et espaces verts.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de travailler sur une analyse des parcs canins actuels et de se pencher sur l'éventuel aménagement d'un nouveau parc, en mettant de côté les demandes portant sur des sentiers canins. Approuvé à l'unanimité.

8. **Révision du programme de soutien aux grands événements 2026**

Le premier programme de soutien aux grands événements est entré en vigueur en 2023. Il visait à offrir un soutien financier juste et équitable aux grands événements selon une méthode d'évaluation pondérée. Depuis sa mise en place, des visites de conformité ont été effectuées pour chacun des événements, un comité de concertation a été formé (regroupe toutes les organisatrices et tous les organisateurs d'événements quatre fois par année) et de l'accompagnement a été offert aux événements durant la transition. Pour la prochaine mouture du programme, des constats ont été posés au sujet du programme 2023-2025, notamment l'équité, la définition du soutien de la Ville et le budget d'exploitation pré-pandémie, et des pistes de réflexion ont été lancées, notamment avoir un seul programme pour les petits et les grands événements, les événements hors programme et la valeur du soutien professionnel et matériel. Un échéancier est ensuite proposé de novembre 2024 (mandat de révision du programme) à janvier 2026 (mise en œuvre du programme). Des questions sont posées sur le budget pour les nouveaux événements, la saisonnalité des événements, la bonification des activités de plein air et des parcs par rapport aux investissements dans le divertissement, l'accessibilité aux familles et un critère d'efficacité pour les événements (nettoyage, montage et démontage des sites).

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de procéder à la révision du programme de soutien aux grands événements 2026 selon l'échéancier proposé. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 11 h 57 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.

M. René Martin
Président du comité et conseiller
municipal

Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités